

Assurance-chômage—Loi

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je reprends ce que je mentionnais tantôt concernant le projet de loi C-90 qui a pour but de prolonger, si l'on veut, une modification à la Loi sur l'assurance-chômage qui permet à la Commission d'assurance-chômage d'accorder des prestations avec un taux variable dans des régions éloignées.

Ce projet de loi est valable et c'est une position que le parti libéral avait mise en place. Cela permet aux pêcheurs des régions comme les provinces de l'Atlantique, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, compte tenu du nombre de temps limité au niveau du travail et du nombre élevé de chômeurs dans ces régions-là d'avoir droit à l'assurance-chômage après 10 ou 12 semaines de travail, alors que dans des régions où le taux de chômage est moins élevé, cela prend 20 semaines pour y avoir droit.

Mais, monsieur le Président, ce qui est important de rappeler à l'occasion de cet amendement, ce sont les effets néfastes du gouvernement conservateur en ce qui touche la question de l'assurance-chômage. Et je rappelais hier justement que 46 000 personnes, travailleurs âgés, avaient été pénalisées sans avis par le gouvernement au niveau des coupures des prestations d'assurance-chômage. Je donnais les chiffres par province, mais malheureusement, il y a encore des gens qui aujourd'hui se voient pénalisés. Je donne comme exemple: Lorsqu'une entreprise annonce la fermeture de son usine, il y a des mises à pied. Alors tous les travailleurs âgés qui bénéficient de ce qu'on appelle le régime de pension, employé—employeur, n'ont pas droit au plein remboursement des prestations d'assurance-chômage, alors qu'un autre travailleur âgé qui, lui, retire le même montant des bénéficiaires de régime enregistré d'épargne-retraite a le droit de retirer ses pleines prestations d'assurance-chômage.

Alors, là-dessus je pense que c'est une injustice flagrante à l'endroit des travailleurs âgés que le gouvernement conservateur maintient.

Aussi ce qu'on dit craindre de cette modification qui est seulement pour une année... J'accepte qu'antérieurement, monsieur le Président, les gouvernements apportaient des changements une année à la fois, ou pour un certain nombre d'années, parce qu'on promettait toujours de faire une réforme en profondeur au niveau de l'assurance-chômage et que cet aspect-là serait inclus, soit comme le comité recommandait qu'il y ait un taux uniforme partout, mais un taux de 10 semaines, et qu'après 10 semaines tout le monde serait admissible.

Mais aujourd'hui ce qui m'inquiète c'est que le gouvernement décide d'apporter cette modification pour une année seulement. Est-ce relié à la question du libre-échange?

On sait très bien que les Américains, eux, interprètent le fait que les pêcheurs du Québec, des Maritimes et de l'Ouest qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage comme une forme de subvention déguisée qui porte atteinte à la compétition loyale, comme ces gens-là tentent de le dire. Est-ce que le fait que le premier ministre soit présentement à Toronto en train d'essayer de convaincre—sans vouloir en parler—du contenu que tous les premiers ministres acceptent cet Accord de libre-échange sans qu'on en connaisse le texte définitif et

qu'on présente une loi ici pour plaire aux Américains, strictement d'une année pour la question de nos pêcheurs ou la question des congés de maternité, et ainsi de suite, est relié à la Loi sur l'assurance-chômage? Tout simplement, aussitôt après la signature à l'aveuglette de cet Accord, les Américains pourraient dire: Écoutez, il faut absolument que vous retiriez les prestations d'assurance-chômage que vous donnez aux pêcheurs, que vous donnez sous forme de congé de maternité, que vous donnez sous forme de congé de maladie parce que dans nos entreprises, dans nos industries, chez nous, cela n'est pas permis. Cela prendrait un délai uniforme de 20 semaines ou de 25 semaines. Automatiquement, le gouvernement n'aurait pas à dire: J'ai reculé. Automatiquement, le gouvernement n'apporterait pas l'amendement pour prolonger cet aspect du taux variable dans les régions éloignées.

Alors, monsieur le Président, cela m'inquiète grandement et je pense que tous les Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent présentement doivent s'inquiéter de la décision du gouvernement d'apporter un amendement d'une année seulement.

Au niveau de l'assurance-chômage, je pense qu'il est important de rappeler que ce gouvernement avait promis des changements, une réforme en profondeur. Il faut se rappeler que le gouvernement avait payé six millions en argent à la Commission Forget pour faire une étude, pour faire des recommandations, pour faire une enquête. Il y avait eu au ministère des fonctionnaires de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres ministères qui ont travaillé pour préparer des ébauches de programmes visant à apporter des modifications à la Commission de l'assurance-chômage.

Il y a eu la Commission de l'emploi et de l'immigration et tous les députés de cette Chambre, de tous les partis politiques, étaient unanimes pour proposer des modifications et tous les gens, que ce soit les travailleurs, les syndicats, le milieu des affaires, la PME, la grande entreprise, les gouvernements provinciaux, tout le monde était d'accord pour qu'on améliore le régime de l'assurance-chômage que l'on connaît présentement. Malheureusement, on se rappelle ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, hier, au lieu de s'occuper de son ministère est allé chanter une chansonnette pour se faire connaître à l'émission *Vedettes en direct* ou *Vedettes indirectes*. Mais, j'ai l'impression qu'hier cela a été une catastrophe comme ses modifications au niveau de l'assurance-chômage. Je pense qu'il aurait été préférable qu'il soit ici ce matin pour défendre les intérêts des travailleurs plutôt que d'essayer de chanter la chansonnette ou de chanter la pomme à qui que ce soit.

A ce sujet-là, monsieur le Président, on se rappelle que le gouvernement a jeté complètement dans les poubelles—les rapports: sept millions de dollars que cela a coûté, de l'argent des Canadiens qui a été jeté aux poubelles. En même temps, les seules modifications que ce gouvernement avait apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, c'est l'injustice causée à l'endroit des travailleurs âgés en coupant le plein montant des prestations d'assurance-chômage. Monsieur le Président, je pense et tous les gens sont unanimement d'accord, autant le Comité de l'emploi et de l'immigration, dont les députés conservateurs faisaient partie et mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce qui travaille activement dans ce dossier-là, tout le monde était d'accord pour qu'on apporte des modifications.